REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VIENNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
16/10/2026

Date d'affichage
21/10/2026

Objet de la Délibération

PROJET PARC EOLIEN PAYS BLANCOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

Séance du 20 octobre 2026.

Le vingt octobre deux mille vingt-six à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Germain se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes BOQUET Patricia, CHASSAT Véronique, COUVRAT Emilie, GIRAUD Roseline, JOYAUX Emilie, MULAT Aurore, VADROT Sahra ; MM. BOUCHALAIS Alexis, COUSIN Axel, LAVAUD Benoît, LIGAUD Didier, MORIN Ludovic, RENAULT Emmanuel, VIRGILE Christophe.

Etait excusé et a donné pouvoir : M. Mathieu DOUSSELAIN

Monsieur MORIN Ludovic a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier de la préfecture de l'Indre concernant une demande d'autorisation environnementale – SAS Pays Blancois Parc Eolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers.

Après délibération, le Conseil Municipal s'abstient à 14 voix et 1 voix contre pour le projet éolien.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

A Saint-Germain, le 21 octobre 2026

Le Maire,
Emmanuel RENAULT

MAIRIE de ST GERMAIN 86 (Vienne)

AR Prefecture

086-218602233-20261020-20261020D07-DE
Reçu le 22/10/2026